



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BILAN ET ACTUALITÉS DU PLAN DE SOBRIÉTÉ

La sobriété doit passer l'hiver

23 mars 2023

DRIEAT / Service énergie-bâtiment (SEB)

Vincent Goussin, Chargé de mission bâtiment et transition énergétique

Contexte francilien



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

L'OFFRE D'ÉNERGIE : A VERDIR

Production Énergétique

% de la consommation totale

Locale 10%

EnR&R 9 %
Dont 91 % de chaleur

Pétrole
1 %

Importée
90 %

Source Énergétique

% de la consommation totale

Gaz
34 %

Électricité
32 %

Pétrole
26 %

Chaleur
8 %

LA DEMANDE : A RÉDUIRE DE 40% d'ici 2050

Consommation d'énergie francilienne 195 TWh

Bâtiment
(résidentiel et tertiaire)
68 %

Mobilité
22 %

Industrie et agriculture
10 %

*Chiffres issues de l'inventaire des données 2019 d'Airparif disponible dans le tableau de bord du ROSE (Réseau d'observation statistique de l'énergie et des GES)

Le contexte énergétique du plan de sobriété

Risques de difficultés de disponibilité
énergétique au cours
des hivers 2023 et 2024*

Conflit ukrainien, travaux en cours sur le parc nucléaire

+

Limitier le réchauffement climatique

Engagement de la France de réduire d'ici 2050
de 40 % sa consommation énergétique

Le plan de sobriété s'inscrit dans ce cadre avec pour objectif :

→ réduire de 10 % la consommation énergétique d'ici 2024

Cela suppose :

- 1) **une mobilisation générale** de tous les acteurs, notamment des entreprises et la prise de mesures à très court terme, qui devront se prolonger pour atteindre les objectifs en 2050
- 2) **une appropriation et des changements profonds de nos comportements et des habitudes**

*De nombreuses actions ont déjà été menées pour les éviter (stocks de gaz, capacité terminaux méthaniers, solidarité européenne)

Le plan de sobriété

Une double approche pour **réduire la consommation de 10% en 2 ans** :

- En matière de **mesures** :
 - Des mesures générales (par exemple température de chauffe à 19°C), concernant toute la société (entreprises + État + collectivités + ménages)
 - Des mesures spécifiques par domaine (Sport, Grandes surfaces, Logement, etc.)
 - Une exigence très forte sur **l'exemplarité de l'État** dans la mise en œuvre des mesures

Le plan de sobriété

Une double approche pour **réduire la consommation de 10% en 2 ans** :

- En matière de **temporalité** :

- Des actions à très court terme, gratuites ou à moindre coût, pour des gains immédiats (température de chauffe abaissée à 19°C, par exemple)
 - > Présentation des ressources et des outils mis en place pour **sensibiliser** et **accompagner** les entreprises sur les bénéfices apportés par un changement profond des habitudes et des comportements
- Des actions à moyen et long terme, nécessitant des investissements parfois lourds (rénovation énergétique, par exemple)
 - > Présentation des dispositifs pour **accompagner** et **aider financièrement** les entreprises dans la planification de leurs investissements de transition énergétique

Résultats et perspectives

Hiver 2023 : les risques de difficultés de disponibilité énergétique s'éloignent (remise en service de réacteurs nucléaires, respect des consignes de sobriété...)

→ **objectif atteint de réduction de l'ordre de 10 % de la consommation énergétique**

Hiver 2024 : risques de difficultés de disponibilité énergétique : efforts engagés à poursuivre

→ **travaux en cours pour établir un nouveau plan de sobriété**

Des résultats prometteurs : une opportunité de transformation à saisir

→ gain en attractivité, baisse des factures d'énergie, amélioration du confort des usagers...



La consommation nationale d'électricité marque un net recul en 2022 par rapport aux niveaux d'avant crise

2021

467 TWh



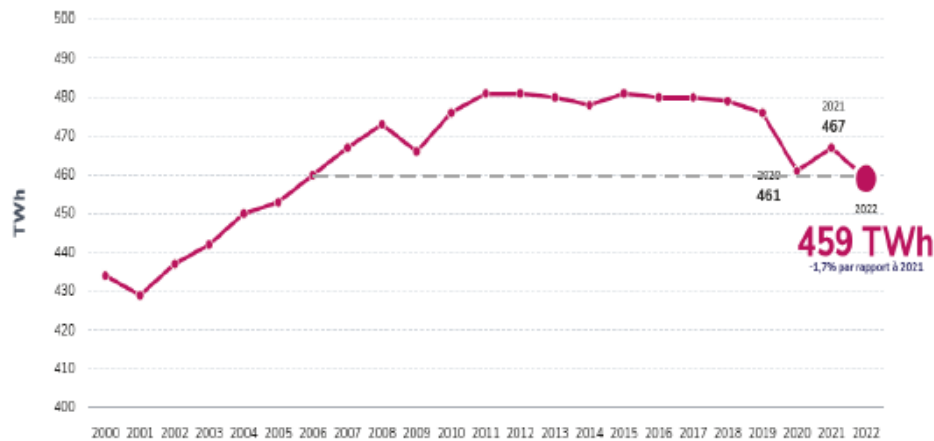
2022

459 TWh

(après retraitement des effets liés à la météo)

- La consommation à température normale se situe en retrait de 1,7% par rapport à 2021. Une telle diminution est comparable à celle observée durant la crise financière de 2009
- La consommation de 2022 est légèrement inférieure à celle de 2020 (restrictions sanitaires)
- Par rapport aux valeurs moyennes historiques (2014-2019), la consommation de l'année 2022 se situe à 4,2 % en retrait.

Evolution depuis 2000 de la consommation corrigée des effets météorologiques et calendaires





A partir de septembre, la consommation d'électricité est marquée par une diminution structurelle, en France et en Europe

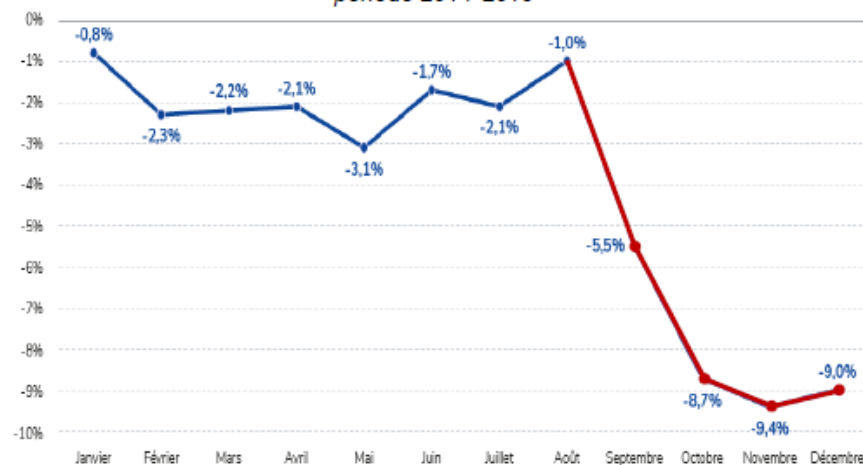
Au cours du dernier trimestre de 2022

De l'ordre de - 9 %

(par rapport à la moyenne 2014-2019)

- La baisse a été d'abord observée dans le secteur de l'industrie, plus exposée aux variations des prix de marché
 - En particulier la chimie, la métallurgie et la sidérurgie, ont été les plus touchées (jusqu'à -20% entre septembre et décembre)
- Elle s'est ensuite élargie aux secteurs résidentiel (majoritaire en volume) et tertiaire avec une baisse d'environ 5% sur la fin d'année
 - Raisons économiques en lien avec une forte inflation bien que les tarifs de l'électricité n'aient pas augmenté depuis septembre
 - Fruit des campagnes de sensibilisation sur les économies d'énergie

Écart en pourcentage entre la consommation mensuelle corrigée des aléas climatiques et des effets de calendrier en 2022 et ses valeurs moyennes sur la période 2014-2019



Valoriser l'engagement des entreprises : « Les entreprises s'engagent »

Une plateforme : <https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/>

Une charte associée :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2022.10.06_Charte_plan_sobriete.pdf

Un plan de 16 actions

Mise à disposition d'un **centre de ressources** : supports, retours d'expérience...

Webinaires sur le thème de la sobriété énergétique organisés par la DRIEAT :

- 14 février 2023 : webinaire à destination des entreprises

- 16 février 2023 : webinaire à destination des collectivités

> Présentation des aides et dispositifs spécifiques à chaque public pour faciliter la transition énergétique

Replay et supports présentés sur le site de la DRIEAT

10 GESTES

pour faire des économies d'énergie
dans les entreprises

*Pour gagner en efficacité énergétique
et décarboner la production, des
actions de sobriété peuvent être mises
en place immédiatement et à plus
long terme.*

La check-list « anti-gaspillage » à destination des entreprises

1. Adapter la température du chauffage
2. Entretenir et rendre plus efficaces les équipements de chauffage et de froid
3. Optimiser le fonctionnement des équipements industriels
4. Réduire la consommation de l'éclairage
5. Viser la sobriété numérique
6. Impliquer les salariés
7. Faire un état des lieux de ses consommations d'énergie
8. S'engager dans une démarche plus ambitieuse
9. Investir dans des projets d'efficacité énergétique ou de décarbonation
10. Développer des produits et des services écoconçus et axés sur l'usage

1. Adapter la température du chauffage

des bâtiments en fonction de l'occupation et de la température extérieure : 18°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation d'énergie en moins. S'assurer de la bonne fermeture des locaux chauffés.

2. Entretenir et rendre plus efficaces les équipements de chauffage et de froid :

installer des portes sur les meubles frigorifiques, vérifier le bon réglage et entretenir les chaudières, les pompes de circulation d'eau chaude, les pompes à chaleur, les systèmes de climatisation réversibles... en plus de l'inspection quinquennale obligatoire.

3. Optimiser le fonctionnement des équipements industriels

comme les appareils à air comprimé (recherche de fuites, arrêt des compresseurs en période d'inactivité, nettoyage des filtres, diminution de la pression des soufflettes à 2 bars...) et les fours, séchoirs et ventilations. Optimiser les débits et températures. Diminuer la pression du réseau vapeur ou du débit d'air. Vérifier l'état des calorifuges et inciter le personnel à rechercher et signaler les fuites.

4. Réduire la consommation de l'éclairage :

améliorer son efficacité en déployant des LED ou des éclairages basse consommation, éteindre lors des périodes de fermeture, réduire l'éclairage extérieur notamment publicitaire.

5. Viser la sobriété numérique :

arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (comme les écrans des halls d'accueil), éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et le surdimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveurs, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passif (free cooling)...

6. Impliquer les salariés :

les sensibiliser à l'efficacité énergétique, les former aux enjeux environnementaux, les inciter à réduire l'impact de leurs déplacements (via le forfait mobilités durables par exemple), organiser le télétravail lorsque c'est possible.

7. Faire un état des lieux de ses consommations d'énergie

pour identifier les économies rapidement réalisables. Les CCI et CMA proposent des accompagnements

et des visites énergie (contact via Place des entreprises) ; pour les PME de 20 à 250 salariés, Bpifrance et l'Ademe proposent le diag éco-flux.

8. S'engager dans une démarche plus ambitieuse

avec le soutien de l'Ademe. Bénéficiez de financements pour réaliser des audits énergétiques, des études sur des projets d'amélioration de la performance énergétique et la mise en place de systèmes de management de l'énergie.

9. Investir dans des projets d'efficacité énergétique ou de décarbonation.

L'appel à projets Decarb flash subventionne des actions rapides de réduction de la consommation d'énergies fossiles dans de petits sites industriels. Le fonds chaleur finance les projets visant la production de chaleur et de froid renouvelables.

10. Développer des produits et des services écoconçus et axés sur l'usage

plutôt que la vente grâce aux retours d'expériences, aux guides et à l'accompagnement de l'Ademe. Des aides sont disponibles pour des études et investissements afin d'intégrer des matières recyclées aux produits.

POUR ALLER PLUS LOIN

En cas de tension sur le système électrique, consulter monecowatt.fr pour piloter au mieux votre consommation d'électricité. Vous pouvez également devenir partenaire Ecowatt.

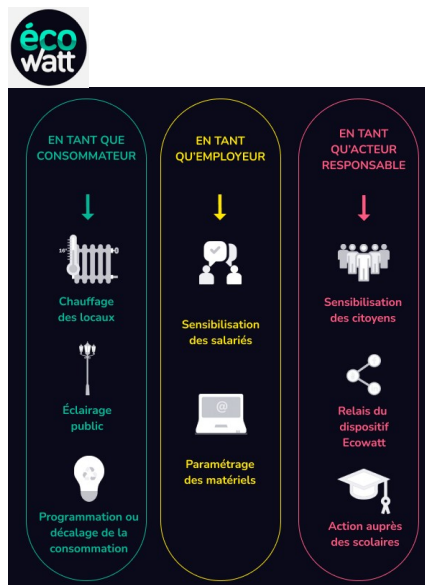
Pour plus de conseils, consulter agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises



Ressources

Mobilisation des acteurs et valorisation d'actions lancées par le biais de chartes d'engagement :

- charte Ecowatt
- charte d'engagement du plan de sobriété : <https://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/rejoindre>




GOUVERNEMENT
*Justice
Égalité
Fraternité*

PLAN D' ACTIONS

**POUR
UNE ORGANISATION
DU TRAVAIL QUI
PREND MIEUX EN COMPTE
L'OBJECTIF DE SOBRIÉTÉ
ÉNERGÉTIQUE**

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, la rarefaction des ressources et la conflictualité croissante, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité. La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40% sa consommation d'énergie d'ici 2050. Cela suppose notamment de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

Vous souhaitez participer à cette transformation collective et engager votre entreprise dans une démarche de sobriété énergétique avec l'objectif de réduire de 10% d'ici 2024 les consommations. L'Etat vous accompagne sur la plateforme **Les entreprises s'engagent** www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr, fragnousobriété. Vous pouvez ainsi souscrire de manière volontaire à la mise en œuvre d'un plan en 15 actions de court ou moyen terme destinées à :

- Économiser les consommations d'énergie dans le fonctionnement quotidien ;
- prioriser les installations énergétiques ;
- soutenir et rationaliser toutes les mobilités durables liées à l'activité de l'entreprise ;
- animer via le réseau de toutes les parties prenantes internes (partenaires sociaux) et externes sur l'ensemble de la chaîne de valeur des prestataires aux clients) - cette démarche de sobriété énergétique qui devient incontournable dans tous les modèles d'affaires.

Pour chaque action, l'engagement de l'entreprise, adapté à son contexte particulier, son activité et mobilisé dans le cadre du dialogue social, lui permet d'accéder à des ressources, guides, dispositifs d'appui et d'accompagnement, ainsi que d'être mise en relation avec des interlocuteurs conseils.

La plateforme permet également de renseigner et d'actualiser périodiquement vos engagements en indiquant la trajectoire suivie pour chaque action à l'aide des indicateurs de référence proposés.

La plateforme a également vocation à servir de centre de partage des bonnes pratiques que chaque entreprise est invitée à présenter et qui pourront servir d'exemples et de source d'inspiration à d'autres entreprises engagées dans cette démarche.

Je m'engage pour la sobriété énergétique.
www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/rejoindre

**15 ACTIONS
POUR 4 AXES
D'ENGAGEMENTS**

Les check-lists « anti-gaspillage »

6 check-lists, disponibles sur le site de la librairie de l'ADEME, par acteur et par type d'utilisation :

- À la maison
- Pour les copropriétés
- Pour les collectivités
- En entreprises
- En déplacement
- Numérique



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !



Je baisse



J'éteins



Je décale